



TARIFS TAXE DE SEJOUR
Applicable au 1^{er} janvier 2019

CATEGORIES DES HEBERGEMENTS	FOURCHETTE LEGALE EN EUROS	TARIFS 2019 EN EUROS
Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	Entre 0,70 et 3,00	2,50
Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	Entre 0,70 et 2,30	1,50
Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	Entre 0,50 et 1,50	1,00
Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles	Entre 0,30 et 0,90	0,90
Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes	Entre 0,20 et 0,80	0,75
Terrains de camping classés en 3, 4 et 5 étoiles Terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles	Entre 0,20 et 0,60	0,35
Terrains de camping classés en 1 et 2 étoiles Terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles	0,20	0,20

HEBERGEMENTS	FOURCHETTE LEGALE EN EUROS	TAUX APPLIQUE
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air et chambres d'hôtes	1% à 5%	4%